



APROSELA - O.D.G.
Association pour la Promotion du Sel Artisanal

Guérande, le 02/01/2024

Objet : Attestation IGP 2024

Je soussignée, Marie LEMOINE en qualité d'Animatrice Qualité de l'APROSELA reconnu comme Organisme de Défense et de Gestion (ODG) pour le dossier IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande » par l'INAO depuis le 13 décembre 2010, atteste que la **société TRAD Y Sel, située au 9 Rue Olivier Guichard, sur la commune de Batz-sur-Mer :**

- Est adhérente à l'APROSELA,
- Est habilitée par l'Organisme Certificateur CERTIPAQ,
- Supporte et se soumet à l'ensemble des obligations inhérentes au cahier des charges et plan de contrôle en vigueur,
- Est présente sur les listes internet tenues à jour des opérateurs habilités IGP,
- Est habilitée pour l'activité Négociant et Organisme stockeur IGP.

De plus, les stocks de produits antérieurs à l'enregistrement au JOUE de l'IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande », ont été validés par l'organisme certificateur CERTIPAQ, comme présentant toutes les garanties permettant de répondre aux exigences du cahier des charges IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande ».

Ces derniers, et l'ensemble des produits de cet opérateur, peuvent donc être vendus avec un étiquetage portant la dénomination protégée « Sel de Guérande - Fleur de sel de Guérande » comportant le logotype IGP et/ou la mention « Indication Géographique Protégée » sous réserve de répondre, outre les mentions légales obligatoires, aux autres exigences du cahier des charges :

- Conditionnement dans un emballage clos,
- Inscription du nom et de l'adresse de l'ODG.



Le présent document certifie que cet opérateur respecte, outre les mentions légales obligatoires, les exigences du cahier des charges IGP « Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande », et celles du plan de contrôle PCIG160V02 du 08/06/2016 validé par l'INAO.

Pour faire valoir ce que de droit.
Marie LEMOINE
Animatrice Qualité.



APROSELA - O.D.G.

Association pour la Promotion du Sel Artisanal

Guérande, January 2nd, 2024.

I undersigned Marie LEMOINE, Quality Manager to APROSELA, recognized, as the Association for the Protection of Producers (ODG) for the file "Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande" Protected Geographical Indication (PGI), by the National Institute of the Origin and the Quality since December 13th, 2010, guarantees that **TRAD Y SEL at Batz-sur-Mer** :

- Is adherent to APROSELA,
- Is accredited by the external certification body CERTIPAQ,
- Accept all the obligations linked to the specifications and the control plan,
- Is accredited Merchant and storage agency PGI.

The previous stocks of product to the recording of "Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande" PGI, were validated by the certification body CERTIPAQ, as presenting all the guarantees allowing to answer the requirements of the specifications for "Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande" PGI.

So, the above-mentioned products can be sold with the following labeling: this name "Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande", the PGI logotype and/or mention "Protected Geographical Indication" subject to answering to the legal notices, and the other requirements of the specifications:

- Packaged in a closed packaging,
- Name and address of the ODG.



This document certifies that this operator complies, in addition to the mandatory legal mentions, with the requirements of the PGI specifications «Sel de Guérande - Fleur de Sel de Guérande», and those of the control plan PCIG160V02 of 08/06/2016 validated by the INAO.

Marie LEMOINE,
Quality Manager.